

Motion pour le soutien aux éleveurs touchés par les épidémies de FCO et de MHE

Proposée par la Confédération paysanne de Lot et Garonne

Session du 4 octobre 2024

CONTEXTE

Deux épidémies de FCO et une épidémie de MHE touchent actuellement les éleveurs français, à savoir :

- Deux épidémies distinctes (FCO 8 et MHE) provenant du Sud-ouest de la France se diffusent actuellement à l'ensemble du territoire français.
- Une 2ème épidémie de FCO 3 provenant du nord de la France se diffuse également à l'ensemble du territoire français.
- Ces trois épidémies atteignant progressivement la plupart des élevages des zones concernées avec des taux de pertes très variables mais mettant en danger la survie de très nombreux élevages ovins, bovins et caprins ainsi que l'ensemble des filières d'élevage.

Considérant que :

- la diffusion de ces épidémies est pour le moment hors de contrôle et n'a pas pu être contenue par les différentes mesures prises par les services sanitaires.
- des taux de pertes directes et indirectes importants sont déjà constatés dans de nombreux élevages alors que les épidémies continuent de se répandre sur nos territoires ruraux.
- les filières d'élevages ovines, bovines et caprines étaient déjà dans des situations de fragilité économique et sociale depuis plusieurs années.
- au vu des réactions tardives et dispersées des services de l'État et de nombreuses Organisations Professionnelles Agricoles selon les départements et du sentiment d'abandon dans lesquels se sentent aujourd'hui de nombreux éleveurs et éleveuses, il apparaît que la pleine mesure de cette crise sanitaire n'a pas été prise par l'ensemble des services de l'État.
- aucune statistique ou recensement global sur les taux de pertes en cours dans les élevages n'ayant été présentés par les services préfectoraux le Lot et Garonne ou dans d'autres départements.
- les vaccins FCO sérotype 3 bénéficient d'une prise en charge par l'État contrairement aux vaccins sérotype 8 et au vaccin MHE qui restent à charge des éleveurs.

Vu l'impact présent et futur de la FCO sur les troupeaux ovins, bovins et caprins nous demandons :

- que l'État assure la gratuité des vaccins contre le sérotype 8 de la FCO et de la MHE.
- qu'une politique publique volontariste soit engagée pour répondre à cette maladie nouvelle dans nos territoires qui occasionne plusieurs symptômes peu documentés et non reconnus, elle s'avère causer la stérilité des reproducteurs, l'infertilité des femelles, leur avortement et leur tarissement, causant des pertes d'exploitation massives non encore reconnues,
- qu'aucun plancher minimum de perte (en nombre d'animaux) ne soit imposé, pour qu'aucun élevage ne soit laissé de côté.
- la mise en place d'une aide exceptionnelle à l'achat d'animaux de renouvellement pour les élevages les plus atteints (au-delà de 30 %).
- qu'une veille sanitaire véritablement efficace soit mise en place, reliée aux cabinets vétérinaires et aux sociétés d'équarrissage ainsi qu'aux syndicats.
- qu'un audit du système de veille sanitaire soit réalisé à l'échelle nationale, de façon transversale et à tous les niveaux de prises de décision, du ministère de l'agriculture aux DDT, jusqu'aux OPA locales (Chambres d'Agricultures, GDS, associations d'éleveurs, organismes de formations...) concernant la gestion de ces épidémies (FCO 3 et 8 ainsi que la MHE)
- que les éleveurs·euses touchés soient prioritaires pour accéder à l'aide au répit mise en place par la MSA et qu'un budget spécifique soit attribué à la MSA dans ce sens.
- qu'il y ait une prise en charge par l'État des cotisations sociales des deux derniers trimestres 2024
- l'application du cas de force majeure automatique dans le cadre des aides PAC pour tous les éleveuses et éleveurs impactés, et sur les années 2024, 2025 et 2026. La reconstitution d'un troupeau est longue, les pertes indirectes d'une épidémie comme celle-ci se répercutent sur de nombreuses années.
- que les instruments de régulation du commerce international soient mis en place ou renforcés dans le domaine sanitaire.
- que des indemnités en fonction des pertes directes et indirectes des élevages, des frais vétérinaires engagés, des baisses et arrêts des productions.
- que des études comparatives soient menées pour mesurer l'efficacité de l'immunité vaccinale relativement à celle de l'immunité naturelle, et leurs impacts respectifs sur le système de reproduction
- Qu'un plan de sauvetage de l'élevage français soit mis d'urgence à l'agenda de la nouvelle ministre de l'agriculture

Souhaitons donner l'alerte et demandons :

- que l'ensemble des syndicats agricoles, des filières d'élevage bovin, et des instances sanitaires soient réunies au plan national, afin d'anticiper la crise à venir,
- que cette épidémie soit considérée à la hauteur de la menace qu'elle fait peser sur les filières bovines au plan structurel, en poussant les éleveurs déjà fragilisés par la sous indemnisation des pertes à décapitaliser à nouveau cette année, ou à abandonner le métier.